

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du mardi 23 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 23 Avril 2019 à 18h30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

**Date de la convocation :**

15 Avril 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

**Ont pris part au vote :** Mme CORDEVANT, Mme ZANUTTO-LEFEVRE, M. AUBERT, M. BEAUDON, M. BODA, M. ENGRAND, M. GAGE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX.

Décision Modificative n°1	Rapport
	N°2

La Trésorerie de Soissons a alerté le S.I.T.U.S d'une anomalie sur le compte 001 du Budget 2019. Après vérification, il apparaît que le logiciel comptable édité par Berger Levraut n'a pas repris, sur le compte 001 l'excédent de l'année 2018 et le reste à réaliser de l'année 2018 sur l'année 2019.

Aussi il convient d'effectuer une Décision Modificative n°1 pour corriger cette anomalie en augmentant les recettes d'investissement au compte 001 pour un montant de 302 280,00 € et d'affecter cette somme en dépenses d'investissement au chapitre 21 compte 2182 «Matériel de transport» pour prévoir l'achat éventuelle de véhicules électriques pour le remplacement des véhicules « Cœur de Ville ».

La mise en place de véhicules électriques nécessite de faire une étude technique pour mesurer tous les enjeux inhérents à ce type de matériel : installations nécessaires à la base bus, autonomie précise sur le circuit des navettes cœur de ville et l'organisation de la maintenance...

La Décision modificative simplifiée est donc la suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	302 280,00 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>302 280,00 €</b>
D-2182 : Matériel de transport	0,00 €	302 280,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>302 280,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>302 280,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>302 280,00 €</b>

Aussi, il est demandé aux membres du Comité syndical de prendre acte de l'affectation du reste à réaliser de l'année 2018 sur le compte 001 du Budget 2019 et de donner leur accord pour affecter ce montant au compte 2182.

*Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical*

2.7

**DELIBERATION**

Le Comité syndical prend acte de l'augmentation, dans le budget 2019, des recettes d'investissement au compte 001 pour un montant de 302 280,00 € et, après en avoir délibéré affecte la somme de 302 280,00 € en dépense d'investissement au chapitre 21.

**Vote :**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SOISSONS

25 AVR. 2019

Affiché, le 25 AVR. 2019  
Pour extrait conforme,

